FRC 2.12940a Eynard -12940 Coic FRC 1793

# CONSIDÉRATIONS

SUR

# L'ÉTAT ACTUEL

DES ARTS,

SUR les Concours de Peinture, Sculpture, Architecture et Gravure, et sur le Mode de Jugement ;

*Publiées par la Société Républicaine des Arts, et présentées à la Convention Nationale.*

---

LES Arts importent-ils au bonheur de l'humanité ? les jouissances qui en découlent ne tendent-elles point à altérer les vertus simples et austères sur lesquelles repose invariablement un gouvernement républicain ? Telle est la question que nous examinerons rapidement puisqu'elle ne paroît pas résolue pour certains esprits qui rejettent les arts comme corrupteurs dangereux dans une République.

Il ne s'agit que de rappeler ici des vérités déjà dites,



THE NEWBERRY LIBRARY

qu'il faut néanmoins reproduire par cela seul que ce sont des vérités ; c'est sur-tout sous leur rapport moral qu'il importe d'envisager les arts ; leur influence politique sera la conséquence nécessaire de ce premier principe.

S'ils furent autrefois prostitués aux vaines jouissances ; aux goûts effrénés de l'orgueil et de la sensualité, faut-il en conclure que la raison n'y découvre rien de plus important, et qu'un sage gouvernement ne les puisse faire servir au bonheur de l'humanité, en profitant de cet heureux penchant qui porte l'homme à tout embellir, et de sa disposition naturelle à être sensible au beau ?

Le Créateur est le premier Artiste. La Nature dans sa merveilleuse ordonnance offre à notre intelligence tous les principes de perfection dont celle-ci peut profiter pour élever les arts à leur plus haut degré. En multipliant autour de nous ses rians tableaux, la Nature n'a-t-elle pas eu pour but d'exciter, de fortifier cette activité de l'âme qui élève l'homme au degré de perfection auquel elle le destina ?

C'est donc ainsi qu'en embellissant tout ce qui sort de ses mains, l'homme doit tendre au même but que se propose la nature elle-même. C'est aux arts à revêtir d'agrémens tous les résultats de notre intelligence, toutes les productions de notre industrie : non simplement dans la vue d'augmenter en nous la jouissance oiseuse de quelques futilités, mais afin que les impressions que nous recevons de ce qui est beau, convenable, harmonieux, donnent une tournure plus noble, un caractère plus élevé à notre esprit et à notre cœur. Toutes les facultés de l'âme se développent et s'épurent

à l'aspect d'objets qui portent le caractère du grand et du beau.

Ces observations nous conduisent donc à cette importante vérité, c'est que la nature n'emploie la beauté que pour nous servir, comme d'indice et d'attrait, à ce qui est bon. Elle a voulu diriger notre attention vers le bien, et nous le faire chérir.

Le bon ( dit Rousseau ), n'est que le beau mis en pratique.

Cicéron eût voulu mettre sous les yeux de son fils une belle image de la vertu, persuadé, disoit-il, qu'il en deviendroit passionnément amoureux.

Ainsi, telle est la sublime propriété de tous les arts, qu'ils peuvent devenir, par les soins d'un gouvernement éclairé, les principaux instrumens du bonheur des hommes : sans ce but, ils n'intéresseroient que foiblement le Genre humain et ne mériteroient pas l'attention du Législateur. Leur régénération se trouve donc dans les droits de l'homme, dans notre sage Constitution, dans ses bases éternelles, la Liberté et l'Égalité. Les arts contribuant désormais à l'utilité, à la morale publique, ne seront plus redoutés comme un poison destructeur du courage et de la vertu.

C'est à la gloire de la Nation, au bonheur de tous ses individus qu'ils sont maintenant appelés : enfans sublimes du Génie ils auront à-la-fois pour objet la prospérité publique, les bienfaiteurs de l'humanité, les actions utiles à la Patrie.

Les arts d'utilité première, ces arts nourriciers qui se lient si intimement à ceux que nous traitons, suivront la marche progressive de l'entendement et des lumières. C'est par la même impulsion que le cultivateur, l'artisan

et le plus simple ouvrier, utilisant, perfectionnant tout ce qui sort de ses mains, acquérera des droits à l'estime de ses concitoyens, le plus beau mobile de nos efforts et de nos recherches.

Les Français régénérés sentiront que le bonheur ne consiste pas dans de vaines et futiles jouissances : la maison, le vêtement, les meubles de chaque citoyen seront simples, agréables et commodes ; le gout y présidera, le faste en sera banni.

Mais il faut que nos édifices, nos places, nos portiques, nos ports, nos arsenaux, nos voies publiques etc. attestent à l'Europe le caractère, la puissance et les lumières d'une grande nation. Il faut que l'image d'une belle action, que la statue d'un grand homme portent le double exemple de la vertu et du talent ; et que le spectateur charmé confonde dans un même sentiment d'admiration et le héros et l'artiste.

Répondons maintenant à ceux qui prétendent séparer les arts utiles d'avec ce qu'ils appellent arts corrupteurs, ou au moins superflus. Le petit nombre de Citoyens qui cultivent les arts qui ont le dessin pour base, doivent être, sans exclusion, regardés comme les conservateurs du bon goût. Livrés à méditer, à rechercher dans la nature les sources du beau, l'influence qu'ils exercent réagit efficacement sur tous les produits de l'industrie nationale. Tel vit pauvre et content au sein des arts, qui nourit et agrandit le commerce de son pays. Tout est du ressort du dessin qui n'est que l'art des formes. Il n'est rien, sous ce rapport, qui ne soit susceptible de perfectionnement, et depuis le plus simple objet jusqu'à nos pensées même transmises par les moyens matériels de l'imprimerie, tout devient autant d'objets

cammer iaux d'autant plus recherchés qu'ils sont plus parfaits.

Et, cependant, nous voyons des hommes, éclairés d'ailleurs, avancer gravement et persuader à quelques esprits, qu'une République ne doit conserver que les arts utiles, et proscrire ceux dont il s'agit ici; comme si en voulant rompre la chaîne indivisible de nos connoissances, ce n'étoit pas s'exposer à les anéantir toutes et à retourner rapidement vers la barbarie, d'où nous ne sommes sortis que par l'effort des siècles.

Et pour appuyer un système destructeur, on se jette dans l'érudition; on cite l'histoire; on fait maintes comparaisons! Nous nous contenterons d'opposer celle-ci:

Dire qu'il ne nous faut ni peintres, ni sculpteurs, ni architectes, ni graveurs; c'est comme si l'on disoit . . . Qu'a-t-on besoin de philosophes, de savans et de gens de lettres? N'avons-nous pas des imprimeurs pour faire des livres? . . . De telles erreurs rappellent l'ingénuité de ces sauvages qui coupent un arbre par le pied pour en avoir le fruit, sans prévoir qu'il n'en reproduira plus.

Après ces réflexions générales, et qui nous semblent de quelque poids en faveur des arts, examinons ce qui s'y est passé depuis quelque temps.

La Société Républicaine des Arts, réunion d'un petit nombre d'artistes plus courageux que prudens, s'est toujours ralliée pour les principes de la justice et de l'égalité. Devenue impuissante par l'effet de la nouvelle tyrannie qui a failli perdre la République, elle a échoué contre les intrigans, les faiseurs d'affaires et les dévastateurs. Le mal qu'ont fait ces derniers, hélas! est sans remède. Que de belles choses sont tombées sous la main de l'ignorance et de la cupidité!

Ce système de destruction avoit des partisans jusques parmi des Artistes préposés à leur conservation, et sous le prétexte que la Régénération des Arts exigeoit de n'exposer aux yeux que des chef-d'œuvres, on projettoit de faire disparoître une bonne partie des richesses nationales; sans doute ce n'étoit qu'une erreur, mais une erreur funeste dont la Convention Nationale vient de prévenir l'effet, par son décret du . . . . . .

Le renversement successif des anciens abus avoit entraîné la chûte nécessaire des corps académiques, et les Artistes réunis en une seule famille, par le décret du 18 Juillet 1793, sous le titre de Commune des Arts, crurent y voir naître ce système d'Égalité long-temps désiré, et qui sans doute, auroit eu d'heureux résultats. Mais un Artiste célèbre abusant peut-être de l'ascendant de sa réputation, fit envisager cette réunion comme une corporation nouvelle qu'il étoit urgent de dissoudre: la Commune des Arts fut cassée par un décret du 7 Brumaire.

Alors l'opinion d'un seul homme prit la place de l'opinion publique, et les arts eurent un chef autour duquel se rallia bientôt le petit nombre de ceux qui prospèrent aujourd'hui. Ils caressèrent ses passions et ses foiblesses et les mirent à profit: mieux environné, au lieu de paralyser les arts par la souveraineté qu'il y exerçoit, il eût pu, professant les vrais principes, contribuer à leur agrandissement et à leur gloire.

Les Artistes, malgré leurs réclamations, frustrés depuis trois ans, de la répartition des 100,000 livres, par année que leur attribue le décret du 17 Septembre 1791, se dispersèrent pour la plupart, cherchant, hors

de leur profession, d'autres moyens d'existence. Et il faut le dire, ceux qui ne purent, par d'autres talens, suppléer à l'art qu'ils exerçoient, peu faits d'ailleurs pour se jetter dans les routes obscures et fangeuses de l'intrigue, tomberent dans le découragement et la détresse.

» Le sage, a (dit *Rousseau*,) ne court point après » la fortune, mais il n'est pas insensible à la gloire; et » s'il la voit mal distribuée, sa vertu, qu'un peu d'ému- » lation auroit soutenue et rendue avantageuse à la » société, tombe en langueur et s'éteint dans la misère » et dans l'oubli.

Tel est aujourd'hui l'état des arts dans la République, que si la Convention ne remédie promptement au mal qu'on leur a fait et qui paroît être un des résultats du système des dominateurs, celui d'étendre par-tout le voile de l'ignorance, il faut renoncer à cette portion des connoissances humaines, il faut que les Artistes laissent le champ libre à un essaim d'intrigans qui ne voyent dans les arts qu'un moyen de satisfaire promptement leur ambition et leur avarice.

Ceux-ci ne se sont jamais montrés dans une société où l'on professoit les principes de l'Égalité. Ils se bornoient à l'espionner, à la calomnier, à éluder sa surveillance.

Tout-à-coup des concours publics furent ouverts et en même temps un prétendu Jury leur décernoit des Palmes dans un conciliabule secret; ils trompoient le Comité de Salut Public qui proclama leur triomphe; et ils alloient en recueillir les fruits, lorsque la discorde faillit tout gâter. Ils se démasquèrent aux yeux du Comité qui rétrécit dès-lors le vaste champ de fortune qu'ils se disposoient à moissonner.

Les Artistes murmuroient tacitement, car ils en étoient

réduits à craindre ceux qu'ils n'estimoient pas. Cependant quelqu'espoir renaissoit : les Artistes qui étoient encore dans la carrière, reprirent la Palette, le Ciseau et le compas. Ils eussent volontiers réclamé sur le peu de temps donné à la conception de monumens destinés pour la postérité. Ils crurent mieux faire d'attendre l'issue d'un appel qui n'offroit pourtant ni bases, ni moyens, ni objets assez positifs.

Il fut aisé d'appercevoir que le Comité chargé des plus grands intérêts, le salut de la République, s'en remettoit sur les arts, à des hommes qui au zèle qu'on doit leur supposer, ne joignoient pas les lumières nécessaires en cette partie.

Le petit nombre d'Artistes qui entrèrent en lice, s'empressèrent toutefois de répondre par leurs efforts, à l'intention qu'on manifestoit de réveiller les Arts endormis. Bientôt arriva l'époque des jugemens ; et plusieurs mois se sont déjà écoulés dans une vaine attente.

Si l'on alléguoit que l'exposition n'offre qu'un petit nombre d'heureux résultats, les causes n'en sont-elles pas dans ce que nous avons dit plus haut ? Imputeroit-on aux artistes l'effet nécessaire d'une révolution, qui est de distraire chaque individu de son objet particulier, pour le diriger vers l'intérêt commun ?

La stagnation des talens a dû naître des dangers de la Patrie ; et reprocheroit-on à des citoyens de n'être pas restés calmes et isolés, quand le devoir les appeloit à ne composer qu'un faisceau pour son soutien et sa défense ?

Et cependant un Jury des arts avoit été créé par un Décret du 9 Brumaire, pour juger de jeunes artistes dont plusieurs combattoient aux frontières. Leurs ouvrages furent déclarés foibles, par un scélérat ignorant,

qui a depuis porté sa tête à l'échafaud, et dont la terrible influence les fit frustrer des récompenses nationales auxquelles ils avoient plus d'un titre.

Ce même Fleuriot fut ensuite le fondateur d'un club révolutionnaire des arts. Il débuta par s'opposer à ce que l'on réclamât auprès de la Convention nationale l'exécution du Décret, dont nous avons parlè, qui attribue cent-mille liv. annuelles pour le soutien des Artistes.

Voilà ce qu'il appeloit révolutionner les arts!

Cependant plusieurs membres de ce club cherchoient de bonne-foi en quoi pouvoit consister leur régénération. On y développa des idées justes sur les arts, sur leur utilité morale et physique. Ces discours néamoins n'alloient point au fait et ne venoient nullement au secours des artistes. Le moyen de faire fleurir les arts est-il donc un problême si difficile à résoudre? Ils n'ont besoin que d'aliment et n'attendent qu'un regard des Législateurs. Des encouragemens sagement repartis opéreroient bientôt ce que ne feront jamais des volumes de théorie; et il est sans doute urgent d'apporter ce remède simple et efficace. Les talens languissent, les écoles sont sans vigueur, la jeunesse manque de cette émulation qui développe et fortifie les talens naissans. L'intérêt national appelle donc instamment l'attention du Comité d'Instruction publique sur cet objet.

Nous terminerons par quelques observations sur les concours qui furent ouverts aux Artistes et dans lesquels le mode de jugement deviendra d'autant plus difficile qu'il ne repose point, à beaucoup d'égards, sur des bases assez déterminées.

La Peinture n'est pas en général ce qui présente le plus de difficultés, ayant pour objet l'imitation de la

nature: un ouvrage transcendant attire tous les yeux et chaque citoyen peut, sans inconvénient, être pris pour juge : mais si la balance s'établit entre plusieurs, c'est alors que le jugement exigera des connoissances d'autant plus positives qu'il s'agit ici, non de décider entre des ouvrages faits, mais entre des conceptions exprimées dans des esquisses ; ou d'autant moins faites que leurs auteurs ont mis plus de temps à les penser ; ou d'autant moins pensées, que le peu de temps donné suffisoit à peine à leur exécution. Si d'un autre côté l'on considère que des Artistes ont pu apporter au concours des productions qui lui fussent antérieures et qu'ils auroient conçues et faites à loisir, on sentira qu'à mérite égal, l'avantage qu'ils obtiendroient seroit usurpé.

Nous pensons donc, que le jugement dont il est aujourd'hui question ne peut s'opérer que par des Artistes vraiment éclairés et qui seuls pourroient y apporter toutes les considérations qui n'ont point été prévues : non pas, comme on le dira peut-être, que nous en voulions revenir aux usages académiques ; c'est dans cette société que l'on a déjà travaillé à un mode de jugement par le Peuple ; car nous pensons que l'opinion publique doit toujours être consultée et que le Peuple, quoique peu familier encore avec les arts, y porte néanmoins un jugement qui seroit précieux à recueillir. . . . Mais ici nous parlons du Peuple entier, exempt de toute influence et jugeant par le simple sentiment qu'il éprouve.

Si dans les arts de pure imitation tous les Citoyens peuvent et doivent être consultés, ils ne peuvent l'être aussi généralement dans les arts qui exigent de ceux

qui les professent des connoissances plus particulières, qui sont le fruit de diverses études et par conséquent familières seulement aux gens exercés. C'est de l'Architecture que nous entendons parler ici; la théorie de ce bel art se réduit à un petit nombre d'idées d'autant plus abstraites, qu'il a fallu, pour ainsi dire, parcourir toutes les routes incertaines de la licence et du mauvais goût avant que d'arriver au bon: et le Public trop imbu des mauvais exemples qu'il a constamment sous les yeux, seroit exposé à les prendre pour objets de comparaison et à faire ainsi rétrograder un art qui touche à sa perfection. Ne perdons pas le fruit précieux des recherches et des voyages d'un Artiste estimable qui transplanta, pour ainsi dire, d'Athènes à Paris les germes de ce goût élégant et simple qui caractérise les monumens des Anciens.

Si l'on ajoute à ces considérations la difficulté de se rendre compte, d'après des plans, coupes et élévations tracés sur le papier, des conceptions de l'Artiste et des effets qu'elles doivent produire en exécution, on conviendra que les jugemens en Architecture doivent être mûrement combinés, puisqu'il s'agit d'engager la République dans de grandes dépenses et d'élever des monumens qui honorent le siècle où nous vivons.

La Peinture et la Sculpture n'exigeant pas, quant à l'exécution, d'aussi vastes moyens, la Convention Nationale pourroit d'après le jugement et conformément aux Lois existantes à cet égard, faire entreprendre des Statues et des Tableaux: mais nous pensons qu'en ce moment où la plupart de nos facultés sont dirigées contre l'Europe ennemie de notre Liberté, la République pourroit se borner à n'ouvrir les concours en

Architecture, que comme une lice où les talens se développeroient avec cette émulation et cette activité naturelles au Génie Français, à destiner des encouragemens qui en honorant le talent, mettroient l'Artiste à l'abri du besoin, lui donneroient les moyens de s'avancer dans la carrière et de remplir les vues du Législateur.

Bientôt un million de bras armés aujourd'hui pour la défense de la République retournant vainqueurs au sein de la patrie, viendront nous aider à élever le Temple de la Liberté qu'ils auront affermie.

Que jusques-là le Génie se livre à de hautes conceptions; qu'il prépare des monumens utiles et glorieux qui attesteront à la posterité qu'un peuple libre est un peuple éclairé.

EYNARD, *Président.*

TARDIEU, *Secrétaire.*